

## Fonctionnement comptable

En adhérant à l'association ESCAAAL vous devenez responsable de votre propre activité sous forme d'un atelier de l'association ESCAAAL.

L'association gérera l'administratif de votre activité et s'engage à vous fournir en fin d'année un état de vos recettes et dépenses.

- L'association prélèvera 10 % des revenus de votre activité.
- Les chèques de paiement doivent être libellés au nom de l'association ESCAAAL
- L'envoi des chèques au siège de l'association doit être accompagné d'une feuille de trésorerie disponible dans le compte internet de chaque adhérent
- Pour les encaissements en espèces, un chèque d'un montant équivalent au 10 % du prélèvement de l'association sera joint à la feuille de trésorerie.
- Les copies des factures d'achat au titre de l'activité de l'adhérent seront adressées par courriel à : [compta@escaaal.fr](mailto:compta@escaaal.fr)

### **Paiement des recettes aux adhérents :**

#### Le montant des factures d'achats est égal ou supérieur aux recettes :

- Aucune déclaration aux impôts, un virement est effectué du montant des recettes déduction faite des 10 % de l'association

#### Le montant des factures est inférieur aux recettes :

- Un virement est effectué du montant des recettes déduction faite des 10 % de l'association comprenant deux parties :
  - Un montant équivalent aux factures d'achats
  - Un montant équivalent à la différence entre les achats et les recettes :
    - Soit au titre d'un revenu BNC déclarable aux impôts
    - Soit sous forme de salaire déduction faite de :
      - Charges sociales patronales
      - Charges sociales salariales
      - Taxes sur les salaires (entre 0 et 4.5 %)
      - Taxes formation professionnelles (0.55%)
      - Médecines du travail (0.44%)
      - Impôt sur le revenu
      - Bulletin de paie par le Chèque Emploi Associatif (URSSAF)

Les factures et devis sont édités exclusivement par le siège de l'association sur les indications du demandeur. Pour toute demande de facture ou de devis :

- Directement à [compta@escaaal.fr](mailto:compta@escaaal.fr)
- Par l'intermédiaire de l'interface Internet « Mon compte » rubrique « courriel »

**Pour tout renseignement complémentaire : [info@escaaal.fr](mailto:info@escaaal.fr)**